

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale
de la paroisse catholique de Cossonay
Mercredi 3 mai 2023, à 19h00.**

Sont présents pour le Conseil de paroisse : Jean Burin des Roziers (curé), Janine Meyer, Olivier Barbary, Philippe Blandin, Michel J. Rossi (président du Conseil de paroisse), Anne Simon (trésorière), Cornelia Grandjean (secrétaire).

Ordre du jour :

1. Signature de la liste de présence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mot d'accueil du curé
4. Approbation du PV de l'assemblée générale du 05.05.2022
5. Comptes 2022
6. Rapport des vérificateurs
7. Budget 2023
8. Nomination des vérificateurs
9. Démission(s) de membre(s) du conseil
10. Nouvelle(s) candidature(s) au conseil - nominations
11. Divers : les paroissiennes/paroissiens ont la parole.

Le président, M. Michel Rossi, nous souhaite la bienvenue.

Il indique une erreur de numérotation dans l'ordre du jour. Il manque le point 8.

1. Signature de la liste de présence

La liste a été signée par 22 personnes (sans compter les membres du CP).

Excusés : Isabelle et Emilio Rodeschini.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté par l'ensemble de l'assemblée.

3. Mot d'accueil du curé

L'abbé Jean Burin des Roziers est heureux d'être au service de la paroisse.

Plusieurs projets sont nés de l'assemblée pastorale dont l'aide alimentaire, un groupe WhatsApp, un film 1x par mois.

Il a préparé les confirmations, célébré les 1^{ères} communions, plusieurs baptêmes et notamment celui d'une personne adulte.

Il remercie les paroissiens pour leur aide ; ils sont vraiment le cœur de la paroisse.

Un merci particulier à Manuella Capelli pour son dévouement et sa disponibilité.

Il nous propose ensuite un temps de prière en lien avec la recherche des vocations chez les jeunes.

4. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 05.05.2022

Le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté à l'unanimité.

5. Comptes 2022 (par Anne Simon, trésorière)

Mme Anne Simon, trésorière, relève que les comptes 2022 sont bons.

Elle ajoute quelques remarques pour affiner leur compréhension :

Dépenses

Notre nouvelle secrétaire Cornelia Grandjean a été engagée à partir du 1er septembre. Son salaire a été augmenté par rapport à celui de Susanna et ses heures de travail un peu modifiées. Il va peut-être falloir penser à augmenter son pourcentage de travail, car les heures supplémentaires s'accumulent. Mme Simon la remercie pour sa souplesse et sa disponibilité.

Manuella Capelli a aussi vu son taux de travail augmenter en 2022. Elle est engagée maintenant à 30% pour la conciergerie de la cure, l'église de Cossonay et celle de La Sarraz où un minimum d'entretien est quand même nécessaire.

D'autre part, pour information, Manuella est aussi engagée à 30% par la FEDEC pour la coordination du catéchisme. Elle est donc un pilier de notre paroisse et en plus, elle rend volontiers service. Un grand merci, Manuella.

Les travaux de réparation/entretien ont été réduits au minimum en 2022 au vu de l'audit énergétique qui a été commandité et qui déterminera la suite des travaux de rénovation énergétique.

A l'église, un support de protection sur le radiateur électrique dans la petite salle a été posé pour éviter les accidents de brûlures.

L'activité liturgique est riche dans notre paroisse grandissante et les dépenses consacrées à ce poste sont conséquentes. L'animation musicale des messes, le service des sacristains (3 jeunes inscrits qui sont réguliers), les hosties et vin de messe, les cierges, les livres utilisés pour le catéchisme ou les préparations de baptême et mariage, sont compris dans ce poste.

Dans les frais de poste conséquents en 2022, les frais pour l'impression et l'envoi à tous les paroissiens de la lettre de demande de souscription, qui présentait aussi notre nouveau curé Jean Burin des Roziers, ont été comptabilisés. Cette année on a voulu réduire ces frais et le travail de

mise sous pli a été réalisé grâce aux heures bénévoles de nombreux paroissiens et même de Jean pour la mise en forme des adresses !

En 2022 : CHF 3500.- de frais d'imprimerie et CHF 1500.- de frais de poste. C'est-à-dire CHF 5000.- de frais pour CHF 7000.- de souscription.

Cette année, on aura environ CHF 400.- d'enveloppes, CHF 700.- de photocopies et CHF 1500.- de frais de poste. Total : CHF 3000.- de frais au maximum. Donc CHF 2000.- d'économie grâce aux petites mains bénévoles. MERCI beaucoup!

Recettes

Depuis 2021, la FEDEC nous soutient à hauteur de CHF 26'000 par année (cela dépend du nombre de catholiques enregistrés dans les communes), et on a reçu des communes CHF 56'000 pour l'entretien de nos églises et 2/5 des frais de cure.

Les locations des appartements et places de parc, ainsi que de nos salles, sont de substantielles rentrées d'argent.

La générosité de beaucoup de monde dans cette paroisse est impressionnante. Des dons se font en argent et les quêtes sont abondantes. Rappel : une partie des quêtes est reversée selon un calendrier imposé par la chancellerie du diocèse. Nous versons la totalité des quêtes de 7 dimanches par année. Mais étant considérée comme une paroisse pauvre, nous avons le droit de ne verser que 50% du montant des 15 autres quêtes obligatoires.

Mme Florence Texier-Claessens demande si le montant des quêtes figurant dans les comptes est celui après déduction.

Mme Anne Simon répond par l'affirmative.

Dans notre paroisse beaucoup de monde offre des fleurs pour décorer l'église, du café ou du chocolat pour accueillir les paroissiens après la messe, du temps pour préparer la soupe de carême ou la raclette des bénévoles, ou tondre des haies dans le jardin, ou nettoyer tel ou tel espace, ou contacter des entreprises pour faire des devis,... Ces dons-là sont très précieux et ne se voient pas dans les comptes.

Elle précise que l'argent donné directement au curé par les pèlerins ou des paroissiens n'entre pas dans les comptes. Il est utilisé par Jean comme il lui semble bon.

Centre paroissial

A la cure les travaux ont été suspendus pendant l'établissement du CECB, ce qui explique le petit montant figurant dans le poste « Entretien ». La dépense principale vient du bureau d'architectes pour établir le CECB. Maintenant que leur rapport est rédigé, nous devons négocier avec la FEDEC et les communes pour commencer les travaux.

Le montant pour l'énergie n'a pas beaucoup augmenté, car nous avons fait très attention à limiter le chauffage en début d'hiver pour répondre aux sollicitations de nos autorités, comme beaucoup de citoyens de ce pays d'ailleurs.

Une précision dans le bilan : les montants aux postes 2001 et 2002 sont de l'argent que nous hébergeons. Il n'est pas à nous, mais appartient à L'Action Parrainage et à Evangile pour tous (quête des célébrations œcuméniques).

Mme Catherine Steiner demande pour quelle raison nous hébergeons cet argent.

M. Jean-Claude Huot répond que cela évite à l'association Action Parrainage de devoir ouvrir un compte pour quelques écritures par année.

Nous avons encore une dette de CHF 72'000.-, contractée lors de la construction du Centre paroissial, à rembourser à la FEDEC. Le 29.11.2022, CHF 10'000.- ont été remboursés, comme chaque année.

Nous sommes toujours en possession du terrain à Penthalaz qui est la place de jeu à côté du foyer. Il est estimé à CHF 170'000.-.

M. Philippe Blandin demande pourquoi cette place de jeux figure dans les passifs.

Mme Anne Simon répond que ce n'est pas de l'argent disponible.

M. Michel Rossi dit que la Commune Penthalaz a demandé il y a 20 ans s'il était possible de créer une place de jeux. A l'époque, l'église réformée nous avait demandé de leur céder un terrain pour accéder à leur Centre et nous avons reçu un terrain équivalent. Nous attendons la soumission du plan directeur de la commune à la LAT, plan rejeté par le canton il y a une année, pour, par exemple, construire un immeuble. Il s'agit de 2250 m² situés au milieu du village reçu lors d'un legs d'un membre de la paroisse.

M. Bruno Martelli est étonné car ce terrain a été amorti à CHF 1.-.

M. Philippe Blandin comprend maintenant que CHF 1.- figure dans le bilan et CHF 170'000.- dans « Fond Penthalaz ».

M. Michel Rossi précise qu'on ne construira pas d'église à Penthalaz et Mme Anne Simon que la place de jeux est entretenue par la commune.

Mme Codina Cervellin, municipale à Penthalaz, confirme que la place de jeux est entretenue par les soins de la commune et qu'elle a bon espoir que le plan directeur aboutira bientôt.

M. Jean-Claude Huot pose une question concernant les petits chiffres figurant au bas du compte d'exploitation.

Mme Anne Simon répond qu'il s'agit des totaux concernant l'église et le Centre paroissial.

M. Bruno Martelli : étant donné que les communes paient le 2/5 de toutes les dépenses du Centre paroissial, est-ce que la location des appartements compense les 3/5 restants ?

M. Michel Rossi dit que nous bénéficions encore de la location des places de parc (4 places de parc au CMS et 2 places de parc à des privés à CHF 600.-/année chacune), ainsi que de la location de la grande salle).

L'exercice 2022 boucle sur un résultat positif de CHF 38'232.35. Ce bénéfice peut être ajouté au capital.

Les comptes ont été vérifiés par les communes le 16.02.2023.

C'est donc sereinement que nous pouvons envisager l'avenir. Nos comptes soutiennent toutes les activités paroissiales. Nous pouvons assumer les urgences d'entretien et même nous engager dans le financement d'une partie des travaux de rénovation de nos locaux pour les rendre plus eco-responsables.

On pourrait aussi envisager de réduire la dette auprès de la FEDEC de plus des CHF 10'000.- contractuels.

Finalement, Mme Anne Simon dit que c'est sa deuxième année en tant que caissière de la paroisse et qu'elle le fait avec plaisir. Elle s'est engagée pour 3 ans au moins, de manière à rentabiliser les efforts d'initiation. Mais si quelqu'un souhaitait prendre le relais, que ce soit l'année prochaine ou l'année suivante, n'hésitez pas à la/nous contacter.

6. Rapport des vérificateurs

Les comptes ont été vérifiés le mercredi 29 mars 2023 par Mme Catherine Steiner, M. Emilio Rodeschini et M. Fred-Alain Muriset, rapporteur. Le rapport relève que les paiements par Twint génèrent des frais et des écritures supplémentaires.

Il est proposé à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés ce soir.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée au trésorier, au Conseil de paroisse ainsi qu'aux vérificateurs.

7. Budget 2023 présenté par Mme Anne Simon

Les montants soumis permettent le fonctionnement « normal » de la paroisse. Ils sont proches des montants effectifs de 2022.

Le budget est le même que celui présenté aux communes en février. Il est établi de manière souple afin de garder une bonne marge de manœuvre.

Aucune dépense majeure n'a été incluse étant donné que la procédure pour engager des travaux importants est complexe. Tout projet doit précisément être défini techniquement et financièrement dans un premier temps, puis être avalisé par les communes et finalement par la FEDEC.

Quant au budget énergie, les prédictions pour l'hiver prochain sont hétéroclites. On doit attendre pour voir venir.

Le poste bureau devrait être moins important cette année, étant donné que l'ordinateur et l'imprimante du secrétariat ont été changés l'année dernière.

Recettes

Mme Florence Texier-Claessens relève que le budget des quêtes est très prudent.

Mme Manuella Capelli dit que c'est une moyenne entre 2020 et 2021.

Dépenses

Les primes d'assurances à La Vaudoise se montent à CHF 5'000.- et comprennent la RC, assurances des bâtiments.

Le poste « Réparations » comprend de petits travaux.

Ports, taxes CCP : CHF 4000.- sont prévus pour les ports et taxes CCP pour l'envoi paroissial et le catéchisme.

Nous souhaitons engager encore 2 sacristains, car Manuella doit souvent donner un coup de main.

M. Jean-Claude Huot demande s'il y a eu une indexation des salaires en 2023, et sinon, il propose d'y penser.

Selon la FEDEC, Manuella et Cornelia auraient droit à une 6^e semaine de vacances car elles ont 60 ans.

Les sacristains reçoivent CHF 25.- par célébration, donc beaucoup plus que les bénévoles.

La location des places de parc, dont celles louées au CMS qui ne sont utilisées que la semaine, sont une rentrée d'argent confortable.

Mme Anne Simon dit que le bénéfice de CHF 38'000.- de l'exercice 2022 pourrait être destiné à amortir notre dette auprès de la FEDEC. Cette dernière pourra ainsi nous prêter davantage pour la rénovation énergétique.

M. Michel Rossi précise que le prêt de la FEDEC est possible jusqu'à hauteur de CHF 300'000, sans intérêt. Il viendra un temps où nous serons obligés d'investir dans la rénovation énergétique.

M. Philippe Blandin dit que ça ne change rien d'amortir puisqu'on ne paie ni impôt, ni intérêt.

M. Michel Rossi répond que cela change au niveau du porteur de risque.

M. Jean-Claude Huot constate donc que les travaux prévus n'influenceront pas les comptes 2023.

Mme Catherine Steiner comprend qu'il n'est pas prévu de changer les fenêtres alors que cette salle devient très froide en hiver. Elle souhaite que ces travaux soient rapidement réalisés car cette salle est très inconfortable.

M. Michel Rossi comprend bien que c'est le poste le plus urgent, un sujet qu'Olivier Barbary abordera dans les « Divers ».

Mme Anne Simon explique qu'il n'est pas possible de ne changer que les fenêtres car l'audit énergétique que nous avons effectué nous oblige à suivre un protocole très précis. Le choix des fenêtres doit donc être adapté à la future enveloppe.

L'assemblée est appelée à voter le budget 2023 tel que présenté.

Le budget est accepté à l'unanimité.

Le président remercie l'assemblée ainsi que la trésorière.

7. Nomination des vérificateurs

M. Fred-Alain Muriset est sortant ; Mme Catherine Steiner et M. Emilio Rodeschini renouvellent leur mandat. M. Michel Rossi demande s'il y a un volontaire dans l'assemblée. Comme personne ne se propose, une annonce sera publiée pour trouver un 3^e vérificateur.

8. Démissions de membres du conseil de paroisse

M. Michel Rossi lit la lettre de démission de Mme Anne-Sylvie Debard.

10. Nominations de membres au conseil de paroisse

M. Philippe Blandin a rejoint l'église avec sa famille il y a quelque temps. Sa nomination est acceptée par acclamation de l'assemblée.

M. Michel Rossi le remercie chaleureusement pour son engagement et lui souhaite la bienvenue au sein du conseil de paroisse.

Il rappelle que toute personne peut nous rejoindre tout au long de l'année.

Le Conseil de paroisse travaille en collaboration avec le Conseil de communauté composé de Jean Burin des Roziers, Janine Meyer, Catherine Steiner, Manuella Capelli, Sophie Chappelier, Jean-Claude Huot et Nicolas Cantale.

11. Divers

Présentation des projets futurs

Cossonay

M. Michel Rossi donne la parole à M. Olivier Barbary qui nous informe des travaux en cours. Les pavés à l'entrée de la cure s'affaissent et seront assainis dans le mois qui vient.

Une douche pour les pèlerins sera installée la semaine prochaine dans le sous-sol, à moindres frais car il y a déjà un siphon. Elle sera confortable car la chaudière se trouve dans la même pièce.

L'abbé Jean Burin des Roziers ajoute que 3 pèlerins sont venus passer une nuit dans cette chambre ces 2 dernières semaines. En effet, Cossonay est une étape sur la via Francigena et il n'y a pas d'autres endroits où loger. D'ailleurs, notre contact n'est pas indiqué sur le site.

Le poteau de la grande salle qui était pourri derrière le crucifix a été changé par une entreprise de La Sarraz.

Rénovation énergétique - CECB et OFEN

Un CECB est un constat énergétique, une analyse du bâtiment comprenant des indices allant de A à G, A étant la meilleure.

A Construction nouvelle, zéro perte d'énergie

B Label requis pour une construction aujourd'hui

C Rénovation énergétique d'un bâtiment

D, E, F et G correspondent à des bâtiments équipés de fenêtres à simple vitrage, de chauffage à mazout, etc, chaque élément nous faisant descendre d'un label.

L'évaluation de la cure est la suivante :

Efficacité de l'enveloppe du bâtiment	E
Efficacité énergétique globale	D
Emissions directes de CO ₂	G.

Si on améliore l'isolation des façades, par exemple, nous monterons déjà d'un point.

L'analyse globale nous amène aux propositions suivantes :

Variante A

Changer les fenêtres et isoler le plafond cave, les murs extérieurs ayant déjà une couverture de 8 cm.

Estimation : CHF 150'000.-

Variante B

Enveloppe extérieure et isolation de la toiture, en plus des travaux de la variante A.

Estimation : CHF 500'000.-

Variante C

Changer système de chauffage nous amènerait de D à B

Consommation 55000 kw/h an. Cela peut être divisé par 10 en changeant de chauffage.

Estimation : CHF 680'000.-

Les panneaux photovoltaïques sont prévus à partir de l'hypothèse C et la pompe à chaleur à la variante C.

M. Fred-Alain Muriset dit que si l'on change le système de chauffage de la cure, on pourrait utiliser le même pour l'église.

Ce que M. Barbary confirme.

Eglise

L'analyse énergétique de l'église est établie selon le cahier des charges de l'OFEN et elle se situe au point G pour tous les critères.

Les variantes possibles sont les suivantes :

1. Changer vitrage et toiture nous amène à la catégorie E.
Estimation : CHF 200'000.-
2. Si on ajoute des panneaux photovoltaïques sous forme de tuiles triangulaires ou en losanges + façades
Estimation : CHF 320'000.-
3. Changement de mode de chauffage
Estimation : CHF 430'000.-.

M. Michel Rossi dit que l'église n'est utilisée que le week-end.

M. Nicolas Cantale demande quelle est la consommation d'électricité de l'église.

M. Olivier Barbary : 66'000 kw/h par an, soit CHF 13'000.-.

M. Michel Rossi dit que l'orientation sud du toit est propice à installer des panneaux, surtout la grande partie arrière, d'autant plus que d'ici une dizaine d'années nous ne pourrons plus utiliser de chauffages électriques.

M. Olivier Barbary : l'objectif est de préparer un document de synthèse avant l'été afin de le transmettre à ceux qui pourraient nous cofinancer, dont la commune. Il sera pourvu d'un

échancier des travaux des urgences de confort, d'un plan financier, le décideur final étant la FEDEC.

Le changement des fenêtres n'est donc pas exclu, mais après une réflexion globale.

M. Michel Rossi demandera un préavis à la FEDEC.

Mme Valérie Codina Cervellin, municipale à Penthalaz, rend attentif que les dossiers sont à remettre aux communes au plus tard en septembre pour effectuer des travaux l'année prochaine.

M. Michel Rossi peut envoyer ces rapports aux personnes intéressées.

M. Bruno Martelli relève qu'en 1965, nous avons construit la chapelle pour CHF 400'000.- et 20 ans plus tard le Centre paroissial pour CHF 800'000.-; pour ce faire, nous avons demandé de l'aide aux missions intérieures. Serait-il possible de faire de même ?

M. Michel Rossi dit qu'il ne faut pas s'attendre de grandes aides.
Il rappelle aussi qu'il faudra désamianter les bâtiments.

Une personne demande si d'autres églises font la même démarche.

Mme Manuella Capelli dit que la paroisse d'Orbe a acheté un nouvel orgue et doit élever le toit.

M. Stéphane Brodbeck, municipal à La Praz, demande quand nous espérons démarrer les travaux de la 1^{ère} étape.

Mme Anne Simon dit que l'on aurait souhaité changer les fenêtres déjà cette année, en les payant peut-être nous-mêmes, mais les approbations des communes et de la FEDEC reporteront ces travaux en 2024.

M. Michel Rossi demande à Mme Claessens où en est le projet de chauffage à distance pour le quartier.

Mme Florence Texier-Claessens répond qu'il ne faut pas trop compter dessus. Un projet est à l'étude pour le quartier Nouvelle Terre jusqu'aux appartements protégés, mais pas sur le site de la paroisse.

Mme Anne Simon demande aux représentants des communes qui sont présents quelle aide financière peut être apportée directement par les communes, vu que le Fond Intercommunal investit en priorité dans l'église de la Sarraz.

Mme Florence Texier-Claessens (Cossonay) répond que c'est un forfait dépendant du montant investi, mais avec un plafond.

Mme Valérie Codina Cervellin ajoute que le même principe (forfait avec un plafond) est appliqué à Penthalaz.

La Sarraz

M. Michel Rossi informe que les travaux suivants sont en cours : amélioration des drainages, évacuation des eaux, peinture extérieure et surtout la rénovation du système électrique.

La commune de Cossonay nous octroie un montant plafonné à CHF 260'000.

Les 2/3 des travaux sont effectués. Il reste les luminaires du plafond à déplacer, un travail délicat à effectuer par des spécialistes. En attendant la fin des travaux, le rapport d'électricité coûte chaque CHF 1'000.- par an.

Mme Manuella Capelli souhaite utiliser la salle de catéchisme dès que possible.

M. Michel Rossi a proposé de répartir le coût supplémentaire entre les communes et la paroisse. Il s'investit afin que le bureau d'architecture ERBAT avance dans ces travaux.

Il relève aussi que ce n'est pas le moment de réduire la contribution au financement au fonds intercommunal de CHF 5.- à CHF 2.50.

Mme Florence Texier-Claessens répond que cela n'est pas prévu.

Le prêtre Jean Burin des Roziers demande à Mme Claessens si elle peut nous apporter des informations concernant le projet du parc à côté de l'église.

Mme Florence Texier-Claessens dit qu'il s'agit d'un parc public situé derrière les appartements protégés dont le crédit d'étude a été approuvé lundi dernier par le Conseil communal. Les arbres centenaires seront conservés. Il est prévu d'y aménager des « jeux » pour encourager les seniors à effectuer des exercices physiques ainsi que des jeux pour les enfants. Des toilettes y seront également aménagées.

M. Michel Rossi dit que des personnes s'enferment dans les toilettes.

Il dit aussi que la piscine utilise chaque semaine 40 m³ d'eau.

M. Jean-Claude Huot, au nom du Conseil de communauté, nous parle du projet de distribution alimentaire. Ils ont eu joie d'accueillir M. Nicolas Cantale. Des référents ont été trouvés pour les communes d'Orny, Penthaz, Gollion et La Sarraz mais il serait souhaitable que les 24 communes soient représentées.

M. Michel Rossi clôt la séance à 21h15.

Rédigé par Cornelia Grandjean, secrétaire paroissiale